

CONDITIONS GENERALES PENSION « Les 3 Pachats »
ALLO ! GARDE CHIENS ET CHATS
17 Clos des Charmilles – LA VERRERIE – 21370 VELARS SUR OUCHE
Tél : 06 09 93 13 52 – Mail : allo-garde-chienseetchats@gmx.fr
Siret 814 561 742 00010 – APE : 9609Z

VOTRE DEMANDE DE RESERVATION

MAJ le 19/03/2022

PAGE 1 à envoyer par mail

Propriétaire du chat :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone portable : _____

E-mail : _____

Personne à contacter en cas de non réponse du propriétaire :

Tél portable: _____

Adresse : _____

Chats en pension : (Fiche de renseignements à compléter)

Nombre de chats _____

Noms des chats en pension : _____

Date d'arrivée : _____ **date de départ :** _____

Nos tarifs : tarifs dégressifs si le séjour est > à 2 semaines – 2.00 €/nuitée.

La pension dispose de 3 boxes individuels

Tarif nuitée (nourriture non comprise) : **cochez votre choix préférentiel**

(TVA non applicable art.293B du CGI)

1 Chat dans un box individuel : 10.00 € / Nuitée (box 2m²)

1 chat dans 2 boxes communicants (4m²) : 12.00 €/Nuitée

2 Chats dans 2 boxes communicants (4m²) ou non communicants : 15.00 € / Nuitée

3 Chats dans 2 boxes communicants (4m²) : 20.00 € / Nuitée

Chauffage : 2 €/24 heures

Administration traitement vétérinaire **si contention** : 1 €/jour

Transport de votre chat à votre domicile à la pension : si trajet <10 Km : 5.00 €

et trajet >10 KM : 0.50 € supplémentaire du Km

CONDITIONS GENERALES PENSION « Les 3 Pachats »
ALLO ! GARDE CHIENS ET CHATS
17 Clos des Charmilles – LA VERRERIE – 21370 VELARS SUR OUCHE
Tél : 06 09 93 13 52 – Mail : allo-garde-chienseetchats@gmx.fr
Siret 814 561 742 00010 – APE : 9609Z

VOTRE DEMANDE DE RESERVATION / VOTRE DEVIS

Propriétaire du chat :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Chats en garde : (fiche de renseignements à compléter pour chaque pensionnaire)

Nombre de chats _____

Noms des chats en pension : _____

(fiche de renseignements à compléter par chat)

Date d'arrivée : _____ date de départ : _____

Nombre de nuitées : _____ = €

Chauffage : OUI NON = €

Administration de traitement vétérinaire : OUI NON = €

Transport de votre chat OUI NON = €

de votre domicile à la pension _____

Acompte à régler, soit 30% du montant total du séjour = €

TOTAL = €

(TVA non applicable art.293B du CGI)

Le : ____/____/2022

à : _____

Le responsable de la pension

Le propriétaire de l'animal

(signature précédée de la mention « lu et approuvé »)

LES CONDITIONS GENERALES

1 : IDENTIFICATION DE VOTRE ANIMAL : puce électronique ou tatouage obligatoires

Conformément à la loi de janvier 1999, chaque pensionnaire doit être identifié par puce électronique ou par tatouage. Ceci est exigé en cas de contrôle des Services Vétérinaires dans le cadre de la lutte contre les trafics d'animaux et contre l'élevage clandestin.

2 : LES VACCINS doivent être à jour

Pour que votre animal de compagnie puisse intégrer la pension, merci de vérifier avec votre vétérinaire que votre animal est à jour pour ses vaccins **TCrLR** : (T) Typhus, (Cr) Coryza, (L) Leucose, (R) Rage. **Pour la durée du séjour, vous devrez nous transmettre le carnet de vaccinations ainsi que la carte d'identification de votre animal de compagnie ainsi que les coordonnées de votre vétérinaire habituel.**

Le vaccin contre la rage (*) est facultatif mais conseillé. Les animaux qui voyagent hors du territoire français doivent également être vaccinés contre la Rage.

3 : LE VERMIFUGE

Votre chat doit être vermifugé par vos soins environ **7 jours avant son arrivée (merci de nous remettre copie du justificatif)**. A défaut, nous administrerons un vermifuge à l'arrivée du chat aux frais du son propriétaire **au tarif en vigueur**).

4 : LE TRAITEMENT ANTIPARASITAIRE

Un traitement antiparasitaire doit être pratiqué **7 jours avant son arrivée par vos soins (merci de nous remettre un justificatif)**. A défaut, nous administrerons une pipette à l'arrivée du chat aux frais du son propriétaire **au tarif en vigueur**).

5 : EN CAS DE TRAITEMENT VETERINAIRE

- Le chat doit être en bonne condition physique, sauf accord préalable.

Si un traitement médical doit être administré, apportez les médicaments nécessaires à toute la durée du traitement et l'ordonnance du vétérinaire à jour (cf coût dans la rubrique tarif).

Si nous devons prodiguer des soins : merci de nous informer si votre chat est facilement manipulable, de nous faire part de son comportement : agressivité de votre compagnon, ou d'une panique importante en cas d'injection par le vétérinaire, et s'il prend facilement les médicaments.

CONDITIONS GENERALES PENSION « Les 3 Pachats »

ALLO ! GARDE CHIENS ET CHATS

17 Clos des Charmilles – LA VERRERIE – 21370 VELARS SUR OUCHE

Tél : 06 09 93 13 52 – Mail : allo-garde-chienseetchats@gmx.fr

Siret 814 561 742 00010 – APE : 9609Z

Nous ne faisons pas d'injections d'insuline.

6 : EN CAS DE MALADIE ET DE DECES

Nous nous engageons à prendre toutes les dispositions utiles et nécessaires à la santé de l'animal qui nous est confié. Pour ce faire, le propriétaire nous autorise à mettre en œuvre ce qui nous semblerait nécessaire et indispensable si un problème survenait pendant son séjour.

La pension étant désinfectée avec un virucide, bactéricide, fongicide, elle ne sera pas tenue responsable en cas de problème de peau ou autre. **Le nettoyage des locaux étant assuré quotidiennement et les espaces désinfectés avant chaque arrivée, la pension n'est pas responsable des épidémies ou eczémas qui pourraient survenir pendant et après le séjour.**

En cas de maladie ou d'accident, l'animal sera vu le plus rapidement possible **par le vétérinaire** qui suit votre animal de compagnie ou le vétérinaire répondant le plus rapidement à la demande de soins voir par notre vétérinaire sanitaire.

Les frais de consultation, de soins et de traitement (les frais vétérinaires, pharmacie, consultation ...) seront alors à la charge du propriétaire du chat et seront à régler à la fin du séjour.

En cas de déplacement chez le vétérinaire : 18.00 € (aller/retour).

En cas de maladie ou de décès : malgré nos meilleurs soins et toute l'attention que nous portons à nos pensionnaires, nous ne pouvons engager notre responsabilité en cas de maladie ou de mort lors du séjour dans notre pension. **La pension décline toute responsabilité en cas de maladie ou décès**, mais s'engage à en avertir le propriétaire dans les meilleurs délais. La pension n'est jamais responsable de l'état de santé de l'animal durant son séjour : son obligation est de surveiller et de constater des signes suspects, de faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire sanitaire ou de garde et de suivre les prescriptions médicales.

En cas de décès, une autopsie pourra être pratiquée à la demande et aux frais du propriétaire, et une attestation sera délivrée par le praticien. En cas de refus de l'autopsie de la part du client, la pension dégage toute responsabilité quant au décès de l'animal.

7 : ALIMENTATION

Afin de ne pas perturber les habitudes alimentaires et digestives de votre chat, **il revient à chaque propriétaire de fournir en quantité suffisante l'alimentation (sachets, croquettes ..) propre à son chat pour toute la durée du séjour (+ 2 jours supplémentaires).**

Pour information, prévoir par jour : 60 grammes de croquettes

Les croquettes ou les sachets d'alimentation humide devront être apportés, dans leur emballage original dans le cas où nous devrions passer commande.

CONDITIONS GENERALES PENSION « Les 3 Pachats »
ALLO ! GARDE CHIENS ET CHATS
17 Clos des Charmilles – LA VERRERIE – 21370 VELARS SUR OUCHE
Tél : 06 09 93 13 52 – Mail : allo-garde-chienseetchats@gmx.fr
Siret 814 561 742 00010 – APE : 9609Z

8 : LA CHAMBRE DE VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE

La pension met à la disposition de ses pensionnaires une chambre de 2m² équipée :

- d'un arbre à chat avec griffoir
- d'une fenêtre grillagée
- de tablettes pour se mettre en hauteur ou autres aires de repos
- bac à Litière (litière) et 2 gamelles (eau et nourriture) - Alimentation fournie par vos soins)

et une courette extérieure grillagée avec boxes individuels (**actuellement en travaux**).

Les affaires personnelles de votre animal pourront être apportées par vos soins (coussins, plaids, jouets ...) pour des raisons d'hygiène. Mais nous déclinons toute responsabilité en cas de détérioration.

9 : LES CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation : 1) merci de nous faire parvenir par mail à : allo-garde-chienseetchats@gmx.fr le formulaire de demande de réservation page 1. Nous étudierons votre demande en fonction de la place disponible. 2) Nous vous enverrons votre devis. 3) Vous nous enverrez la fiche de renseignements sur votre animal de compagnie. 4) Le contrat sera ensuite signé par les 2 parties (avec un chèque d'acompte).

La **réservation** ne sera validée qu'après accord de la pension et à réception des documents « **devis et contrat de réservation** » signés par les deux parties, « la fiche de renseignements et la réception de l'acompte **de 30 % du montant total du séjour (règlement par chèque)**.

Les éventuels frais supplémentaires (consultation vétérinaire, traitements, ou autres...) seront à régler (chèque/espèces) au départ de votre compagnon.

Le propriétaire s'engage **à payer la totalité du séjour prévu par le présent contrat même s'il reprend le chat plus tôt que prévu.**

En cas d'annulation : toute annulation devra être effectuée 30 jours avant le début du séjour passé ce délai l'acompte ne sera pas restitué.

Paiement de la pension : le solde de la pension et frais éventuels (frais vétérinaires...) seront réglés lors du départ de votre chat. Paiement par chèque, espèces ou virement bancaire.

- Les journées d'entrée et de sortie sont intégralement facturées.

CONDITIONS GENERALES PENSION « Les 3 Pachats »
ALLO ! GARDE CHIENS ET CHATS
17 Clos des Charmilles – LA VERRERIE – 21370 VELARS SUR OUCHE
Tél : 06 09 93 13 52 – Mail : allo-garde-chienseetchats@gmx.fr
Siret 814 561 742 00010 – APE : 9609Z

Les horaires de départ et d'arrivée à la pension se font sur rendez-vous

- de 10 h 00 /12 h 30 et de 17h30 à 19h30.
- fermeture de la pension pour les visites le dimanche et jours fériés. Merci de bien vouloir venir chercher votre animal de compagnie le lundi avant 13h30.

En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé, le montant initial reste entièrement dû.

La responsabilité de la pension n'est plus engagée à partir du moment où le propriétaire de l'animal ou les personnes mandatée par les propriétaires ont repris possession du ou des chats.

L'animal ne pourra être confié à une tierce personne que sous autorisation préalable du propriétaire lors de la réservation ; une pièce d'identité sera exigée.

10. RETARD POUR REPRENDRE VOTRE ANIMAL DE COMPAGNIE

Conformément à l'article 453.511-11 et 521-2 du Code Pénal, tout animal non repris de la **pension 7 jours après la date prévue** et sans manifestation de son propriétaire, sera considéré comme abandonné.

La pension prendra les dispositions nécessaires (**le chat sera tout d'abord confié à une personne de confiance citée dans le contrat**. Si cette dernière refuse de s'en occuper, votre animal sera remis à la SPA, Association...) sans aucun recours possible. **Une plainte sera systématiquement déposée à l'encontre du client, pour abandon d'animal -Art 521-1 du code pénal. Le solde du séjour reste entièrement dû.**

Les obligations de la pension : Nous nous engageons à accueillir votre chat avec le sérieux et la passion qui nous caractérisent. Nous mettrons tout en œuvre afin de rendre son **séjour** le plus agréable possible.

Nous vous donnerons des nouvelles de votre animal de compagnie par sms (vidéo/photos) et vous tiendrons informés dès que possible de tout problème de comportement ou de santé de votre animal de compagnie. Après son départ, nous nous permettrons de vous demander de ses nouvelles.

Fait à : _____

Le : ____/____/2022

*J'ai lu et j'accepte les conditions générales ci-dessus
(signature précédée de la mention « lu et approuvé »*

Le responsable de la pension

Le propriétaire de l'animal